

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Modification ponctuelle du PAP « QE » concernant plusieurs sites et articles

Il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 29 juillet 2026, le collège des bourgmestre et échevins a entamé la procédure d'adoption du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartiers existants » de la commune de Beckerich concernant plusieurs sites et articles.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le **projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant »** est déposé pendant 30 jours à **partir du 05 août 2026 jusqu'au 04 septembre 2026 inclus** à la maison communale à Beckerich, 6 Dikrecherstrooss, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le dossier relatif au projet de modification ponctuelle du PAP « QE » est également publié sur le site internet de la commune : www.beckerich.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

En application de l'article 30 de la loi précitée, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours, sous peine de forclusion, soit **jusqu'au 04 septembre 2026 inclus**.



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996

Beckerich, le 05 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,
LAGODA Thierry

Le Secrétaire f.f.,
STOCKREISER Diane

